

Les répercussions nationales de cette crise dans les Provinces des Prairies ont engagé le gouvernement fédéral à lancer un programme de rétablissement.

La loi du Rétablissement Agricole des Prairies a été adoptée en 1935 par le Parlement du Canada pour venir en aide aux régions agricoles des Provinces des Prairies, qui, ces dernières années, ont eu à souffrir cruellement de la sécheresse et de l'érosion. Le but principal du programme de rétablissement inauguré en vertu de cette loi est d'apporter aux régions affectées les moyens de vaincre ces conditions et d'établir l'agriculture sur une base de saine économie. Ces moyens comprennent l'amélioration des pratiques agricoles, la conservation des eaux de surface et les ajustements nécessaires à l'utilisation de la terre. Chacun de ces moyens est étudié sous les rubriques qui paraissent plus bas. L'un des principaux traits de ce programme est la coopération active entre le Gouvernement et les fermiers plutôt que l'octroi de secours.

La loi est administrée par le ministère fédéral de l'Agriculture et mise en œuvre par les Fermes Expérimentales du Dominion et autres branches du ministère. Les gouvernements des trois Provinces des Prairies et divers services du gouvernement fédéral y coopèrent aussi. Les crédits votés en vertu de cette loi s'élèvent à \$1,250,000 pour l'année fiscale 1935-36, \$1,184,420 pour 1936-37 et \$2,000,000 pour 1937-38.

#### TRAVAUX D'ASOLEMENT.

A l'absence de précipitation, phénomène qui échappe au contrôle humain et affecte énormément le rendement des récoltes, vient s'ajouter l'érosion qui constitue l'un des plus graves problèmes auxquels aient à faire face les Provinces des Prairies en temps de sécheresse. Il existe heureusement, pour vaincre cette menace, des moyens dont le succès est prouvé par la rapidité avec laquelle ils se répandent dans toute la région affectée. Pour cette raison une grande partie des travaux d'assolement entrepris en vertu du programme de rétablissement sont orientés vers le contrôle de l'érosion.

**Erosion.**—L'érosion qui se produit durant les années de sécheresse dans les Provinces des Prairies est causée en grande partie par la vulgarisation du jachéage d'été. Dans les conditions climatiques ordinaires du sud de ces provinces, la précipitation ne suffit pas à une production agricole profitable chaque année sur la même terre. Il est donc nécessaire de recourir au jachéage d'été au moyen duquel une partie de la terre est laissée nue de toute végétation par la scarification durant une année afin que toute pluie y soit emmagasinée et serve à augmenter les réserves d'humidité nécessaires à la croissance des cultures l'année suivante.

Comme cette méthode expose à l'action érosive des vents violents une grande partie de la terre agricole rendue poudreuse par le jachéage, l'érosion est susceptible de se produire dans les jachères d'été pendant les années de sécheresse.

Le programme de rétablissement, dans sa lutte contre l'érosion, vise à améliorer les méthodes de jachéage d'été. L'un des moyens les plus efficaces pour enrayer l'érosion est la culture en lisière qui fait alterner sur de vastes étendues une étroite lisière de jachère d'été avec une étroite lisière de récolte. Ces lisières, qui peuvent varier en largeur de 8 à 16 perches, sont disposées perpendiculairement à la direction des vents violents. L'érosion, commencée à la lisière de jachère, est enrayerée par la culture ou le chaume sur les lisières adjacentes. De cette façon les effets cumulatifs de l'érosion sur de vastes étendues sont évités. La culture par lisières alternantes est pratiquée avec succès depuis plusieurs années dans certaines régions du sud de l'Alberta et son usage se répand de plus en plus dans toute la région de sécheresse.